

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RATP

Question écrite n° 7634

Texte de la question

M. Guy Drut s'étonne auprès de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de l'annonce par la RATP de l'augmentation de ses tarifs de 3,9 % en 1998. En effet, alors que l'augmentation des prix pour l'année 1998 devrait tourner autour de 1 %, il est surprenant qu'une nouvelle fois la Régie autonome des transports parisiens fixe une telle augmentation. Il lui demande donc d'intervenir auprès de la RATP afin de modérer cette hausse disproportionnée.

Texte de la réponse

Une éventuelle augmentation des tarifs des réseaux de transports en commun d'Ile-de-France de 3,9 % en 1998 ne constitue à l'heure actuelle qu'une simple hypothèse de travail pour l'élaboration du budget de l'entreprise. Traditionnellement, cette hypothèse reconduit celle constatée l'année précédente. Au demeurant, l'augmentation de 3,9 % au 1er août 1997 a été sensiblement, même notoirement, inférieure à celles pratiquées entre 1993 et 1996. Enfin, il est étonnant que l'honorable parlementaire considère que c'est la RATP qui fixe les tarifs des transports parisiens, puisqu'aussi bien ceux-ci sont fixés chaque année par le syndicat des transports parisiens.

Données clés

Auteur : M. Guy Drut

Circonscription: Seine-et-Marne (5e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 7634 Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports **Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4599

Réponse publiée le : 18 mai 1998, page 2793